



Retour en France après 18 ans à l'étranger en contrat local

Par **Arzhelez**, le **25/08/2014** à **16:25**

Désireuse de rentrer en France après 18 ans d'expatriation comme employée en contrat local en Tunisie, je me vois confronter à une foule de questions liées aux démarches à faire pour trouver un emploi:

- me dés-immatriculer auprès du consulat de France à Tunis;
- hébergée chez une amie, je souhaite refaire faire ma CI avec une adresse en France: est-ce possible avec un certificat d'hébergement ?
- les employeurs susceptibles de me recruter souhaitent que je me présente à l'entretien avec ma carte vitale: je n'en ai pas car pas affiliée au régime général de la sécu française; est-ce un problème pour être recrutée ? Quel rapport ?
- ayant travaillé plus de 16 ans en France, n'est-il pas suffisant de leur donner mon n°d'affiliation: est-il toujours valable ???

Merci de votre aide

Par **P.M.**, le **25/08/2014** à **20:55**

Bonjour,

Pour les démarches, il faudrait vous rapprocher des administrations concernées...

Si vous avez déjà travaillé en France vous devriez au moins avoir une carte d'immatriculation à la Sécurité Sociale...